

FICHE SYNTHÈSE

PRINCIPE ET OBJECTIF

Le congé pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) est un dispositif permettant aux personnels enseignants-chercheurs de bénéficier d'une période de dispense d'enseignement et de tâches administratives pour approfondir, débiter, finaliser des projets de recherche. Le CRCT fait l'objet de deux contingents spécifiques : le contingent au titre du CNU et celui au titre de l'établissement.



QUI EST CONCERNÉ ?

- Enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et personnels assimilés.



SOUS QUELLES CONDITIONS ?

Le CRCT d'une durée de 6 ou 12 mois peut vous être accordé si vous êtes titulaire, en position d'activité ou de détachement, pour :

- une durée de 6 mois par période de 3 ans,
- ou une durée maximale de 12 mois par période de 6 ans.

Toutefois, si vous êtes nommé depuis au moins 3 ans, vous pouvez bénéficier d'un premier congé de 12 mois.

Un CRCT, d'une durée de 6 mois, peut également, à votre demande, vous être accordé après un congé maternité ou un congé parental.

Un CRCT ne peut pas être fractionné.



POUR EN SAVOIR PLUS

Site intranet : [Congé pour Recherche ou Conversion Thématique](#)



CALENDRIER ET MODALITÉS

Le CRCT fait l'objet d'une campagne de candidature unique au titre de chaque année universitaire sur la base du calendrier national.

- Du **22 septembre 2023 10h** au **20 octobre 2023 16h**.
- Dossier de candidature à déposer sur une plateforme informatique unique : [portail ministériel Galaxie-application NAOS](#).
Aucun dossier papier accepté.

Pour accéder à l'application Galaxie/NAOS, la candidate ou le candidat doit saisir son NUMEN qui constitue sa clé d'identification. A cette clé d'identification, est associé un mot de passe. Lorsque elle ou il se connecte pour la première fois à l'application, ce mot de passe est sa date de naissance sous la forme JJ/MM/AAAA. Elle ou il peut immédiatement changer ce mot de passe pour adopter celui qui lui convient pour les connexions ultérieures. Ce mot de passe est commun à toutes les applications du portail Galaxie. Consultez le [guide d'utilisation de l'application](#).



CONTACTS

Faculté des Lettres
@lettres-drh-crct@sorbonne-universite.fr

Faculté des Sciences et Ingénierie
@sciences-drh-gestioncoEC@sorbonne-universite.fr

FICHE SYNTHÈSE

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le CRCT phase CNU vous est accordé par la présidente de Sorbonne Université, sur proposition des sections compétentes du Conseil national des universités dont vous relevez, dans le cadre d'un contingent annuel fixé par arrêté. Ce contingent représente 40 % du nombre de congés accordés par les établissements l'année précédente.

Après publication des résultats des CRCT phase CNU, votre dossier est de nouveau étudié au titre de la phase établissement. Ce CRCT établissement vous est accordé par la présidente de Sorbonne Université, au vu de la présentation de votre projet, après avis du conseil académique réuni en formation restreinte.



TEXTES ET RÉFÉRENCES JURIDIQUES

- [Décret n°84-431 du 6 juin 1984 relatif aux professeures et professeurs des universités et maîtresses et maîtres de conférence](#)
- [Circulaire du 31 janvier 2017 relative aux conditions d'attribution et d'exercice des congés pour recherches ou conversions thématiques accordés aux enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs.](#)

En savoir plus ? Consultez la [rubrique CRCT](#) sur l'intranet.